



FAMILLES DE FRANCE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 20 février 2013

Ponctionner les familles c'est accroître la précarité des familles moyennes

La fiscalisation des allocations familiales (AF) revient sur le devant de la scène puisque la question vient d'être à nouveau soulevée par Didier Migaud, premier président de la Cour des comptes. Cette idée, souvent évoquée met en cause le principe selon lequel les allocations familiales ne sont pas un revenu mais la compensation de la charge de l'enfant.

La même Cour des comptes dans son rapport de septembre 2012 sur la Sécurité sociale constatait : « *Le rôle des prestations familiales sous condition de ressources stricto sensu est en matière de réduction des inégalités inférieur à celui joué par les prestations familiales sans condition de ressources* ». On ne peut pas mieux rappeler le rôle primordial d'une politique familiale universelle, proche, et durable, celle qui a créé les AF.

Le Premier ministre a déjà chargé le Haut conseil de la famille d'une réflexion sur le financement de la politique familiale : nous attendons que M. Migaud respecte le travail de cette instance au sein de laquelle les associations familiales feront entendre leurs propositions.

Familles de France rappelle que les familles à haut revenu contribuent fortement à hauteur de leur salaire, à la masse financière des AF, tandis que les familles à bas revenu participent très peu. Ainsi toutes les familles reçoivent la même somme, car la charge des enfants est la même pour tous.

Familles de France n'oublie pas que les AF ont été divisées par 5 depuis leur création et qu'un grand nombre des familles moyennes sont au bord de la précarité, en particulier les familles monoparentales et les familles nombreuses.

Familles de France demande la revalorisation des AF et le maintien du versement des AF jusqu'aux 20 ans du dernier enfant d'une fratrie.

Familles de France souligne que notre politique familiale est un atout majeur pour le développement des familles, les services aux jeunes familles et l'économie.

Familles de France remarque que notre politique familiale fait l'objet d'un consensus de l'ensemble des politiques depuis la Libération, est un investissement pour la jeunesse qui est seule garante de l'avenir de notre société. C'est grâce à cette politique familiale que la France a pu maintenir sa croissance permettant le remplacement des générations dans les prochaines années.

Familles de France défend le principe d'universalité des allocations familiales, qui s'adresse à toutes les familles.

Familles de France souhaite le maintien de l'architecture des prestations familiales, qui permet d'adapter les aides aux besoins des familles pauvres.

Réduire les moyens de la politique familiale et donc des familles, c'est casser un ensemble qui assure la cohésion sociale et la solidarité entre les familles.

THIERRY VIDOR Directeur Général
Téléphone : 06 64 31 98 68
thierry.vidor@familles-de-france.org
Site : www.famillesdefrance.org

Familles de France, association loi 1901, est un mouvement libre de tout lien politique, confessionnel, syndical et idéologique. L'association est reconnue d'utilité publique, agréée d'éducation populaire, agréée organisation nationale de consommateurs, agréée association éducative complémentaire de l'Enseignement public, reconnue organisme de formation.
Nous défendons les familles dans leur vie quotidienne et nous représentons toutes les familles sans distinction.